



GUIDE DU VÊTEMENT DES RÉSIDENTS

A DESTINATION DES RÉSIDENTS ET
DES FAMILLES



RAPPEL DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

LE TROUSSEAU ET SON ENTRETIEN

Le linge hôtelier (draps, serviettes de toilette, etc.) est fourni et entretenu par l'établissement.

Le linge personnel est fourni par le résident ou ses proches.

Le marquage du linge des résidents est obligatoire et pris en charge financièrement par l'établissement.

Le traitement du linge est compris dans le prix de séjour.

Le résident doit disposer d'une quantité de linge minimum à l'admission et en cours de séjour.

(Voir trousseau minimum nécessaire page 4.)

Le service pourra informer le résident ou ses proches des compléments de linge à apporter en cours de séjour. A cette effet une fiche de liaison (N° F-282) est mise à disposition par les agents de service.

Le linge personnel étant entretenu par l'établissement, les vêtements doivent permettre le traitement en lave-linge et en sèche-linge. Les vêtements délicats (lainage, soie, Damart, etc.) ou nécessitant un nettoyage spécifique ne peuvent pas être entretenus par l'établissement et doivent être retirés du trousseau.

LA PRESTATION AU QUOTIDIEN...

A L'ADMISSION



Une prise de contact par le service hôtelier pour l'identification de la totalité du trousseau

Le service hôtelier prendra contact avec la famille pour convenir d'un rendez-vous pour la récupération du trousseau de départ du résident.

Des sacs à linge nominatif, destinés à recevoir le linge sale, sont mis à disposition de chaque résident.



PENDANT LE SÉJOUR

Le prestataire de linge externe assure deux passages par semaine : chaque passage comprend la livraison du linge propre et la collecte du linge sale :

- Le linge sale de chaque résident est placé dans un sac à linge nominatif.

Les sacs de linge sale sont collectés par le personnel du service et régulièrement évacués dans le chariot de linge sale

Le linge sale envoyé lors d'un passage est livré propre lors du passage suivant.

- Le linge propre des résidents du service est livré dans un chariot puis restitué à chaque résident.

Une fiche de liaison (N° F-282) est à disposition à l'accueil de chaque unité.

Elle sera complétée par la famille pour chaque dépôt de nouveaux vêtements apporté au cours du séjour.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES



Privilégier les matières coton ou synthétiques, plus agréables à porter, plus résistantes dans la durée et permettant le lavage et séchage en machine.

A titre d'exemple, les vêtements avec les pictogrammes suivants ne peuvent être traités :



Lavage à la main



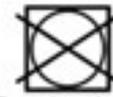
Ne passe pas en machine



Ne pas repasser



Repasser sans vapeur



Pas de séchoir



Lavage à sec



À plat après essorage



Suspendu après essorage



Séchage sans essorage. Suspendre mouillé

Les vêtements délicats ou usés lors de l'enregistrement sont traités sans garantie.



TROUSSEAU MINIMUM

Pour femmes	Nombre	Pour homme	Nombre
Chemisier/ T-shirt	12	Chemises	6
Manteau ou veste	1	Manteau ou veste	1
Paires de chaussettes/collants/bas	10	Paires de chaussettes/collants/bas	10
Paires de chaussons lavables	2	Paires de chaussons lavables	2
Pantalon ou bas de jogging	12	Pantalons ou bas de jogging	12
Pulls/gilets	8	Pulls/gilets	8
Pyjamas /Chemises de nuit	12	Pyjamas	12
Robes de chambre ou peignoir	2	Robes de chambre ou peignoir	2
Robes/ jupes	10	Slip/ caleçon	10
Slip/ caleçon	10	Tricots de corps	8
Tricots de corps	12	T-shirts/polos	12

L'IDENTIFICATION DU LINGE...

Les vêtements personnels de chaque résident doivent être identifiés.

Chaque vêtement est enregistré et identifié par la blanchisserie externe afin de permettre le lavage adapté, la restitution et le suivi du linge.

Pastilles				
Types de linge	Linge très délicat	Linge délicat	Linge synthétique	Linge en coton
Température de lavage	Aqua-nettoyage	25°	40°	60°
Séchage		40°	60°	80°

Les nouveaux vêtements doivent être remis propres aux agents du service pour envoi au circuit d'identification. Les vêtements sont identifiés puis restitués au résident .



SLADEK Lauriane

090155971388438

CH-BISCHWILLER



Certains accessoires textiles peuvent être identifiés : écharpes, gants, casquettes, plaids...

FIN DE SÉJOUR



Au départ du résident, **le trousseau de linge est à évacuer en intégralité** par la famille ou les ayant droit dans les 72 heures. Au-delà de ce délai, la direction se réserve le droit de facturer un forfait « vidage ».



Les dons de vêtements ne sont pas acceptés par l'établissement.

EN CAS DE BESOIN...

Le blanchisseur, le personnel des services et l'équipe hôtelière apportent tout le soin nécessaire aux vêtements des résidents.

N'hésitez pas à signaler sans délai toute problématique liée au linge.

En collectivité, il est préférable de conserver tout élément de preuve concernant l'achat de nouveaux vêtements (copie ticket de caisse, date, photo).





Centre hospitalier départemental de Bischwiller

